

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. *Huot* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Huot* a fait rapport que le Comité avoit fait quelques progrès, et lui avoit enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

ORDONNE', Que ledit Comité ait la permission de siéger de nouveau.

RESOLU, Que Demain cette Chambre se formera de nouveau en ledit Comité.

Sur Motion de Mr. *Lee*, secondé par Mr. *Huot*,

ORDONNE', Que Mr. *Lee* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la Quarante huitième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour régler les Procédures sur les Elections contestées, " ou les Retours des Membres, pour servir dans la Chambre " d'Assemblée du *Bas-Canada*."

En conséquence il a présenté ledit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

RESOLU, Que ledit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Sur Motion de Mr. *Lee*, secondé par Mr. *François Caron*,

RESOLU, Qu'une Humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour qu'il lui plaise d'ordonner une Avance de Cent cinquante Livres Courant, à compte, entre les mains de *William Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour défrayer les Gages du Messager et des Portiers, et autres Dépenses contingentes de cette Chambre, pendant la présente Session, et que cette Somme soit chargée sur les Fonds déjà pourvus à cet effet.

Y

OR-